

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2 janvier 1845.

Le ministère est dans une position difficile, et son embarras est grand. Ainsi, la majorité qui a porté M. Sauzet à la présidence l'a abandonné dans l'élection des vice-présidents, et il a eu la douleur de voir M. Dufaure porté à la vice-présidence. M. Billault, l'âme damnée de M. Thiers, ballotté avec M. Debelleyne, a obtenu 168 suffrages sur 340 votants. Ce sont là des faits qui doivent faire réfléchir, car ils sont significatifs; ils annoncent une prochaine dislocation, ils prédisent une crise imminente.

La discussion de l'adresse n'est pas commencée, et déjà le terrain manque sous les pas du ministère; que sera-ce donc quand ses actes auront été examinés sérieusement, quand on aura porté l'attention publique sur la conduite qu'il a tenue dans les affaires d'Espagne, quand on aura déroulé aux yeux du pays la série de concessions honteuses faites à l'Angleterre dans la question de Taiti, quand on pourra apprécier dans tous leurs détails les actes qui ont précédé le traité de paix avec le Maroc? Alors cette majorité chancelante qui le soutient encore de ses votes l'abandonnera, nous le pensons du moins ainsi; nous dirions que nous l'espérons, si nous voyions se constituer une situation nouvelle, si nous pouvions croire qu'avec un nouveau ministère nous entrerions dans des voies d'améliorations extrêmement progressives. Mais nous n'avons pas cet espoir; nous savons trop par expérience quelles sont les voies politiques que suivra un ministère formé sous l'influence de MM. Thiers, Billault et Dufaure. Nous aurons toujours le même système au fond avec quelques modifications dans les formes; on repoussera les réclamations des partisans d'une réforme politique avec moins de raideur, on ne fera pas droit à leurs demandes; on mettra plus de politesse en discutant la pétition des travailleurs, on n'en conclura pas moins à l'ordre du jour, ou bien on fera en sorte de l'enterrer. Il n'y aura rien de changé à l'intérieur. Quant à la politique extérieure, elle est sous des influences trop puissantes pour que des ministres sortis du tiers-parti puissent songer à les dominer. Dans deux circonstances différentes M. Thiers l'a tenté, mais chaque fois il a été forcé de quitter le pouvoir; on lui a suscité des embarras insurmontables; on l'a réduit à l'impuissance. Si M. Thiers avait eu le courage de sa position, s'il en avait compris tous les devoirs, on ne l'aurait pas joué comme on l'a fait. Comme on sait qu'il ne veut pas rompre complètement avec la cour, on abuse de sa faiblesse; on le conserve comme un en-cas, comme un moyen de pacifier l'opposition.

Ceci bien compris, on doit donc être persuadé que tout ministère qui ne viendra pas à la suite d'une vigoureuse impulsion nationale, qui ne sera pas porté au pouvoir pour réfréner les empiétements de la couronne et donner au principe de souveraineté nationale quelques garanties, ne produira rien et usera ses forces dans de vaines luttes de tribune; on changera les personnes sans changer les choses, ou du moins, s'il y a quelques changements, ils seront tellement restreints qu'on pourra difficilement les apprécier.

C'est à l'opposition à voir si elle veut toujours servir le jeu de bascule auquel nous assistons depuis la chute du ministère Laffitte, ou si elle se sent enfin la force de faire ses conditions et de les imposer. On ne peut rien sans elle, on doit donc lui faire sa part dans une combinaison nouvelle du ministère, et cette part doit porter sur les hommes tout aussi bien que sur les principes. Si on veut la tenir en dehors, qu'elle refuse nettement son concours, et qu'elle continue à subir, comme nous y sommes résignés pour notre compte, le ministère Soult-Guizot. Ce sera le moyen d'amener tôt ou tard la modification du système qu'elle combat inutilement depuis si long-temps.

Paris, le 31 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons une nouvelle bien inattendue à annoncer: M. Villemain, ministre de l'instruction publique, vient d'être frappé d'aliénation mentale. La nouvelle n'est malheureusement plus douteuse; ce sont ses collègues eux-mêmes qui l'ont apportée hier à la chambre des députés.

Nous étions les adversaires politiques de M. Villemain, mais cela ne nous a jamais empêchés de reconnaître en lui un homme d'intelligence, et les hommes d'intelligence sont trop rares pour qu'on ne fasse pas cas de ceux qui se produisent dans la société, à quelque parti politique qu'ils appartiennent d'ailleurs. Nous regrettons donc que le rôle brillant que M. Villemain a joué dans notre pays finisse si tristement; nous aurions voulu le voir succomber à la tribune ou sur son banc de ministre; mais nos rancunes n'ont jamais été jusqu'à souhaiter qu'il allât finir ses jours dans une maison d'aliénés.

On sera sans doute curieux de connaître quelles causes peuvent avoir déterminé l'aliénation mentale dont M. Villemain vient d'être atteint, et par quels indices extérieurs cette aliénation s'est révélée. Nous allons raconter ce qui s'est dit à ce sujet dans la chambre.

M. Villemain était doué d'une organisation très-ardente et très-irritable. Le moindre obstacle l'exaspérait, et les employés de son ministère ont eu plus d'une fois à souffrir de la vivacité et de la violence de son caractère. M. Villemain n'aimait pas la contradiction, et quand on soutenait devant lui une opinion contraire à la sienne, il était facile de s'apercevoir qu'intérieurement il en souffrait beaucoup, quand toutefois son humeur n'éclatait pas en récriminations véhémentes. Avec de telles dispositions d'esprit, il n'est pas extraordinaire que l'opposition que M. Villemain a rencontrée, à la session dernière, dans la chambre des pairs, et les modifications profondes qu'on a fait subir à son projet de loi sur l'instruction secondaire, aient eu pour résultat de surexciter ses facultés mentales et de les ébranler au point que sa raison y ait succombé. Une autre cause a également contribué, dit-on, à provoquer et à précipiter ce dénouement. On se rappelle tout le succès que M. Cousin a obtenu, au Luxembourg, dans la même discussion qui n'a en quelque sorte valu à M. Villemain que des défaites. Ces succès avaient désespéré M. Villemain, qui de tout temps avait été jaloux de M. Cousin, et qui ne pouvait s'habituer à l'idée que le philosophe éclectique eût une renommée supérieure à la sienne. Ce sentiment a plusieurs fois percé dans les conversations intimes de M. Villemain avec ses amis dans ces derniers temps.

Enfin, ce qui a pu encore le désespérer et porter le trouble dans son esprit, c'est que ses idées en matière d'enseignement n'avaient guère d'autre soutien que lui dans le conseil; c'est qu'il savait que,

dans la discussion qui ne tardera pas à s'engager à la chambre des députés sur la question de la liberté de l'enseignement, il ne serait pas soutenu par ses collègues, et qu'il aurait à affronter seul les attaques du parti ultra-catholique. En vue de ces attaques et des efforts qu'il lui faudrait faire pour y résister, il avait énormément travaillé dans l'intervalle des sessions, et sa santé s'en était trouvée sensiblement altérée.

Cependant rien n'annonçait que sa tête dût en éprouver un dérangement aussi prompt et aussi complet. Nous l'avions encore vu à la séance royale, et bien que sa physionomie fut triste et rêveuse, nous étions loin de croire à un anéantissement aussi prochain de son intelligence.

C'est avant-hier, en plein conseil des ministres et devant le roi, que la crise a éclaté. M. Villemain a subitement interrompu la discussion, qui roulait sur les scrutins de la veille, pour s'écrier que sa vie était menacée et que les jésuites le feraient mourir. On voulut le rappeler à la question, mais il fut impossible de le faire sortir de cette idée que ses jours étaient menacés et qu'il périrait de la main des ennemis de l'Université. Il parla pendant plus de dix minutes dans ce sens, avec une exaltation toujours croissante et qui ne laissa bientôt plus de doute à ses collègues sur la douloureuse signification de la scène dont ils étaient témoins.

Depuis avant-hier, son état ne s'est pas amélioré, et l'avis unanime des médecins qui lui ont donné leurs soins et que le cabinet a consultés a été qu'il fallait procéder à son remplacement.

Le ministère a décidé qu'il allait y pourvoir. Jusqu'à présent on n'a encore prononcé qu'un seul nom: c'est celui de M. de Salvandy. C'est, en effet, le seul homme qui, si le cabinet du 29 octobre doit être encore debout lorsque se discutera la loi sur l'instruction secondaire, puisse s'associer à son esprit et à ses tendances. M. Saint-Marc Girardin paraît impossible. Dans la commission de la chambre des députés dont il a fait partie, il s'est toujours montré fort universitaire, et il allait même sur ce point beaucoup plus loin que M. Villemain. Reste à savoir si M. de Salvandy, qui, à tort ou à raison, se croit un homme d'avenir, consentira à entrer dans un cabinet que beaucoup de gens qui voient les choses froidement croient plus près d'une chute que d'un triomphe.

Si M. de Salvandy se refusait à prendre la place de M. Villemain, ce serait l'arrêt de mort du ministère Guizot, qui, pour se compléter, serait obligé de s'adresser à une doublure. Dans la position critique où il se trouve, l'introduction dans ses rangs d'une doublure ne signifierait-elle pas que les hommes de mérite ne veulent pas partager son sacrifice, et que par conséquent l'heure de ce sacrifice approche?

Nous dirons un dernier mot de M. Villemain. Il était hier dans un grand abattement, et il a même eu un moment de lucidité qui lui a permis de comprendre tout ce qu'il y a d'affreux dans sa position; on nous a assuré qu'il parlait de s'y soustraire par un suicide. L'un de ses frères est mort ainsi il y a quelques années, et il n'y a pas bien long-temps que lui-même a dû faire enfermer sa femme pour des motifs analogues à ceux qui aujourd'hui viennent de le faire descendre tout-à-coup du haut rang qu'il occupait.

Bulletin de la Bourse de Paris du 31 décembre 1844.

Avant l'ouverture, la rente était à 85 10 et 85 f., et elle a ouvert à 84 95. Elle a fléchi ensuite, et elle s'est maintenue en baisse jusqu'au moment de la réponse des primes qui s'est faite à 84 85. Toutes celles restant à ce prix ont été levées; quelques-unes même l'ont été à 84 90.

Après la réponse, la rente est montée à 85, puis elle est retombée à 84 80, et elle a fermé au parquet à ce prix.

Quatre heures, la rente était à 84 82 1/2.

On commence à concevoir, à la Bourse, quelques craintes sur l'avenir du cabinet. Les spéculateurs voient M. Guizot menacé dans sa position, et ils agissent avec une réserve qui est la conséquence très-naturelle de leurs appréhensions.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 ET 3 JANVIER.

UNE VOIX INCONNUE.

(Suite et fin.)

Le sixième jour, quand Job entra dans sa chambre, il lui adressa la parole en ces termes:

— Job, en vérité, vous m'avez jeté un sort... Ne prenez point cet air surpris, Job, je sais ce que je dis. Vous vous souvenez du verre de vin de Malaga que vous avez bu en souhaitant que je sois amoureux?... Eh bien! Job, je le suis! Je suis amoureux, je ne puis le nier... et amoureux de qui, Job? je n'en sais rien... Voilà ce que vous avez fait, Job.

Et il se mit à fredonner:

Chacun a son rêve;
Chaque voix vers Dieu
En priant s'élève...

— Parbleu! vous le voyez bien, Job, j'en radote! s'écria-t-il en sautant en bas de son lit.

Job était aussi honteux que s'il eût tué père et mère. On frappa à la porte.

— Voyez ce qu'on me veut, Job.

— C'est un billet cacheté pour M. le marquis, dit Job sortant et rentrant à l'instant.

Le marquis l'ouvrit et y lut ces seuls mots: « Hôtel d'Armentières, faubourg Saint-Honoré. »

— Qui a apporté cela, Job?

Job alla s'enquérir et revint dire que c'était un petit garçon sans livrée.

— Ce n'est pas là l'écriture de M. le comte, se dit le marquis. Qu'est-ce que cela veut dire?... Job, je sortirai ce soir. Que les chevaux soient à la voiture à six heures précises; vous entendez, Job?

— M. le marquis sera obéi.

Le marquis fit une toilette simple et sévère, s'harmonisant parfaitement avec la mélancolie et la lassitude de sa physionomie. A six heures, il monta en voiture et dit au cocher:

— Hôtel d'Armentières, faubourg Saint-Honoré.

— Ce billet n'a pas pu venir de M. le comte, se disait-il en allant; mais de qui alors?

Quelle chose lui disait en son cœur que sa chanteuse ne devait pas être étrangère à ce qui lui arrivait; et cependant, à tout prendre, c'était tout-à-fait inexplicable dans ce sens.

La voiture s'arrêta devant un hôtel de splendide apparence, mais-à-fenêtres duquel ne brillait aucune lumière. Tout était fermé; on eût dit qu'il était désert. Le marquis ne put s'empêcher de remarquer ce morne

aspect. Un domestique en livrée de deuil vint au-devant de lui et le précéda; il monta un étage. Le domestique ouvrit une porte et lui fit traverser plusieurs pièces fort richement meublées, mais toutes plongées dans une demi-obscurité.

Tout ceci a un aspect fort lugubre, pensa le marquis; que diable est-il donc arrivé à ce pauvre comte?

Le valet lui demanda son nom et l'annonça en ouvrant une dernière porte.

Le comte était assis devant un secrétaire et plongé dans de profondes réflexions. Il se leva en entendant le nom du marquis et vint au-devant de lui. Il était complètement vêtu de noir.

— Mon cher marquis, dit-il en lui tendant la main, un malheur m'a frappé depuis que je vous ai vu.

— Comment! mon cher comte, serait-il possible que M^{me} la comtesse?...

— Oui, mon cher marquis... Veuillez vous asseoir, nous causerons un instant... Aussi bien, mes pensées surabondent dans ma tête; j'ai le cœur trop plein... Toutes mes sympathies sont pour vous, monsieur le marquis... Voulez-vous être mon confident ce soir?

— Avec un grand plaisir, monsieur le comte.

— J'ai soixante-dix ans, mon cher marquis, et certes, selon les lois de la nature, je devais payer mon tribut avant M^{me} la comtesse. Dieu en a décidé autrement. A l'âge de trente ans, je fis un premier mariage, mariage d'amour... Je fus heureux, très-heureux, mon cher marquis; mais mon bonheur fut court... Celle que j'ai tant aimée mourut au bout de trois ans en me laissant une fille. C'était le portrait vivant de sa mère, et plus elle grandissait, plus je reconnaissais en elle toutes les perfections qui m'avaient séduit dans sa mère. J'étais jeune encore et très-répandu dans le monde, j'avais des charges à la cour, je ne pouvais donner à son éducation tous les soins que mon cœur eût désiré lui prodiguer; aussi, uniquement dans son intérêt, et pour lui donner une nouvelle mère qui serait son guide et son appui, je me remariai avec M^{me} la comtesse, dont je déplore la perte en ce moment... Hélas! pourquoi faut-il que la justice que je dois à ma mémoire lui soit si peu favorable? Ma nouvelle épouse n'aima pas ma fille; cette pauvre enfant ne s'en plaignit jamais et grandit dans l'ombre et la mélancolie... J'ignorais cela dans ce temps-là, car ma femme calomniait sans cesse la pauvre enfant à mon oreille et cherchait à en éloigner mon cœur. Un incident la servit à souhait. Je ne sais comment un jeune lieutenant aux gardes vit ma fille et en devint amoureux; elle le lui rendit. Ma femme travailla à les compromettre l'un vis-à-vis de l'autre, bien aise qu'elle était de cette circonstance; et, d'un autre côté, elle envoya tout à mes yeux. Bref, l'amour et la perfidie poussant la pauvre enfant, un mariage secret eut lieu. Abasé que j'étais, je la bannis de ma présence. Ma fille, chassée par son père, suivit la fortune de son mari, qui

était un brave militaire, quoique sans moyens pécuniaires, et je puis le dire, car il est mort au champ d'honneur en Allemagne.

— Et votre fille vit encore aujourd'hui, monsieur le comte?

— Sans doute... Elle avait dix-neuf ans alors, elle en a maintenant environ trente-huit... Que vous dirai-je, mon cher marquis? j'étais circonvenu, aveuglé par la comtesse; et puis, j'ai toujours été faible de caractère; tous les désirs que j'eus par la suite de revoir mon enfant durent céder devant les emportements de ma femme... Ah! j'ai passé de cruelles journées, marquis! surtout quand j'ai vu, d'année en année, ma tête blanchir et ma marche s'affaiblir. Le besoin d'avoir mon enfant revenait sans cesse se faire sentir à mon cœur, toujours plus poignant et plus impérieux... Il y a dix jours aujourd'hui, j'étais, vous le savez, dans mon château. J'ai trouvé un matin sur mon bureau une lettre... une lettre de ma fille!...

Comment était-elle venue là?... Personne ne put me le dire. Tout ce qu'il y a de touchant dans l'amour filial, cette lettre le renfermait. Je n'y pus tenir: je dis à la comtesse que je voulais absolument venir à Paris. Se doutait-elle du motif? Je ne sais, mais sa colère se livra à tous ses égarements. Elle a voulu m'accompagner, et, arrivée ici, elle est morte subitement d'une attaque d'apoplexie.

Le comte laissa tomber sa tête dans ses mains; ce récit l'avait fatigué. Il la releva peu après et dit avec un mélancolique sourire:

— Je suis bien faible, marquis; je vous ai raconté ce soir la partie triste de mon histoire... Venez me voir bientôt, je vous parlerai de mes espérances... Espérez! ce mot doit vous faire rire dans ma bouche, marquis; et cependant, oui, il est juste, car Dieu m'a fait entrevoir des jours plus doux d'ici à l'heure de ma mort... Tenez, marquis, je vous aime et j'ai du plaisir à causer avec vous... ne restez pas trop long-temps sans revenir me visiter.

— Je n'aurai garde d'y manquer, monsieur le comte; ce serait me priver moi-même d'un grand plaisir.

La voiture du marquis stationnait à côté de l'hôtel d'Armentières et devant une petite maison à deux étages dont les fenêtres du rez-de-chaussée étaient garnies de barreaux de fer. Le marquis resta un moment arrêté devant cette maison et lui tournant le dos pour attendre que son domestique eût baissé le marchepied. Il avait déjà un pied levé pour monter en voiture, quand derrière lui se fit entendre, douce et suave, la voix inconnue qui avait jeté déjà tant de trouble dans son esprit. Elle chantait encore sur le même air les vers du marquis, mais elle n'avait jamais paru si séduisante à son cœur.

Il se retourna subitement: l'une des croisées grillées était ouverte; mais deux grands rideaux qui venaient se réunir au milieu empêchaient de voir dans l'intérieur, qui du reste était complètement plongé dans l'obscurité. C'était de cette croisée que sortait la voix.

Trois pour cent	84	85	Caisse Lafitte	1092	50
Quatre pour cent	»	»	— — — — —	»	»
Quatre et demi pour cent	»	»	Obligations de Paris	1472	50
Cinq pour cent	120	50	CHEMINS DE FER.		
Emprunt de 1844	86	10	Saint-Germain	»	»
Trois pour cent belge	»	»	Versailles, rive droite	435	»
Quatre et demi pour cent b.	105	»	— — — — —	»	»
Cinq pour cent belge	»	»	Paris à Orléans	1140	»
Cinq pour cent romain	104	1/2	Paris à Rouen	1047	50
Cinq pour cent napolitain	96	»	Rouen au Havre	822	50
Cinq pour cent portugais	»	»	Avignon à Marseille	950	»
Trois pour cent espagnol	58	3/8	Strasbourg à Bâle	506	25
Deux et demi pour cent hol.	»	»	Orléans à Bordeaux	640	»
Banque de France	3195	»	Orléans à Vierzon	757	50
Comptoir Ganneron	»	»	Amiens à Boulogne	590	»
Banque belge	650	»	Paris à Sceaux	600	»

Chambre des Députés.

Séance du 30 décembre 1844.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'ÂGE.

L'ordre du jour appelle le scrutin de ballottage entre MM. Debelleye et Billault pour les fonctions de quatrième vice-président.

Le scrutin est ouvert à une heure et demie.

Pendant le scrutin, la chambre offre un aspect assez inusité; on voit qu'une nouvelle extraordinaire, la folie de M. Villemain, circule dans la salle.

M. Chaix-d'Est-Ange, dont l'admission avait été retardée pour non production de pièces, est admis et prête serment.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres: l'une de M. Jollivet, qui par suite de la mort de son beau-père, ne pourra prendre part d'ici à quelque temps aux opérations de la chambre; l'autre de M. Th. Ducos, qui s'excuse aussi de ne pouvoir assister encore aux opérations de la chambre à cause de la maladie de son associé dans sa maison de commerce de Bordeaux.

Voici le résultat du scrutin de ballottage:

Nombre des votants	540
M. Debelleye	472
M. Billault	468

M. Debelleye, ayant obtenu le plus grand nombre de voix, est proclamé vice-président de la chambre.

L'aspect de la chambre a cela de remarquable, que les ministériels ne manifestent aucune joie de ce maigre résultat.

Le scrutin est ouvert pour la nomination des quatre secrétaires du bureau de la chambre.

Tous les secrétaires de l'année dernière sont réélus. (Demain, installation du bureau et communication du budget.)

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 31 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est adopté.

Un grand nombre de députés abordent les uns après les autres, à mesure qu'ils arrivent, M. le ministre des affaires étrangères, et lui demandent évidemment des nouvelles de M. Villemain.

L'ordre du jour appelle l'installation du bureau de la chambre.

M. LE PRÉSIDENT prononce le discours suivant:

Messieurs et chers collègues,

Je ne quitterai pas ce fauteuil, occupé l'an dernier par M. Lafitte, sans payer un juste tribut d'hommages et de regrets à celui qui présida cette chambre après la révolution de juillet. C'est en effet sous sa présidence que la charte de 1830 a été votée et jurée.

Assis depuis longues années dans cette enceinte avec M. Lafitte, j'ai été témoin de son dévouement à la chose publique et de ses efforts pour faire triompher les principes de liberté et d'égalité proclamés en 1789. Nous avons combattu ensemble les intentions rétrogrades de la Restauration. Comme homme privé, M. Lafitte est un de ceux qui ont rendu le plus de services et qui ont donné le plus de preuves de loyauté et de désintéressement; aussi les malheureux étaient-ils habitués à tourner leurs regards vers celui qui a relevé tant de fortunes détruites et ouvert tant de sources nouvelles à l'activité du commerce et de l'industrie.

Comme député, je n'entreprendrai point de rappeler ici sa conduite politique; elle est suffisamment connue. M. Lafitte a pu se trouver, surtout dans les dernières années de sa vie, en dissidence avec la majorité de la chambre; mais cette majorité honore des opinions sincères et respecte les scrupules de chacun des membres de cette assemblée. La chambre l'a prouvé en assistant tout entière aux obsèques de M. Lafitte et en s'associant à la douleur publique. S'il est perdu pour le pays et pour ses nombreux amis, son nom est inscrit dans cette célèbre page de la révolution de 1830, à laquelle il a puissamment contribué. (Très-bien!)

Dans l'intervalle des deux sessions, la chambre a fait des pertes vivement senties et plus nombreuses que dans toute autre circonstance; on dirait que la mort ne comptait point ses victimes parmi

nous. Les rangs des hommes qui ont participé aux luttes de la Restauration s'éclaircissent tous les jours. Heureusement que les destinées de la France ne sont pas attachées à des individualités, si glorieuses qu'elles soient; mais la patrie gardera le souvenir de leurs services et de leurs traditions patriotiques.

Cette session, Messieurs, s'ouvre sous des auspices favorables. Le calme le plus absolu règne au dedans, et la paix au dehors; la paix, qui est à la fois le travail, le bonheur et la richesse des peuples, est sans nul doute le premier besoin du pays. C'est un assez grand bienfait pour qu'on fasse à sa conservation des sacrifices; mais la France est une nation assez grande et assez puissante pour qu'elle n'en doive faire que de réciproques. (Très-bien! très-bien!)

M. Sapey achève son discours en jetant un coup d'œil sur les principales questions que la chambre aura à examiner, la colonisation de l'Algérie, l'instruction secondaire, le déclin rural, etc., et par un appel à l'union de tous les membres de la chambre.

Après ce discours qui a été fort bien accueilli, M. Sauzet monte au fauteuil, donne l'accolade d'usage au président d'âge et s'exprime ainsi:

Messieurs, jamais je ne sentis mieux le prix de vos suffrages et le devoir d'une profonde reconnaissance. Cette bienveillance, qui ne prend conseil que d'elle seule pour se rester fidèle à elle-même, puise sa source dans les sentiments les plus élevés. Vous aimez à imprimer à votre choix la double autorité de l'élection et de la durée.

Je m'efforcerais de répondre à de tels sentiments par la ferme maintenance de vos traditions et de vos droits, par une attention soutenue si nécessaire aux détails souvent compliqués de vos graves discussions, surtout par cette impartialité calme et sincère qui peut seule assurer le maintien de l'ordre et la liberté des opinions. Je n'ai d'autre ambition que la grandeur et la dignité de la chambre. Respect aux institutions et aux lois, protection aux droits de chacun, empire absolu de la règle sur tous et au profit de tous, tel est mon but constant, et, avec votre concours, j'ai la confiance de l'atteindre.

Messieurs, votre troisième session va s'ouvrir; les deux premières ont été laborieuses et fécondes, et vous pouvez avec confiance les présenter au pays; mais leur extrême prolongation a laissé d'unanimes regrets sans restreindre aucun débat important, sans étouffer jamais aucune vérité utile. Efforçons-nous d'abréger celle-ci; concourons-y tous, le gouvernement par la complète élaboration et la prompt présentation des lois, les commissions par l'activité de leurs opérations, la chambre tout entière par son assiduité et la bonne direction de ses travaux. Il importe de faire disparaître un état de choses qui accroît les sacrifices sans mesure, décourage le zèle le plus désintéressé, et finirait par influencer d'une manière fâcheuse sur la composition même de la chambre.

Travaillons, Messieurs, avec une égale ardeur aux intérêts politiques, moraux et matériels du pays: tous réclament une large part dans votre sollicitude. Le temps bien distribué suffit à tout, et quand on songe à tout ce qui s'est accompli depuis quatorze ans au milieu de tant d'épreuves et de vicissitudes, quand on voit la violence reniée par tous et l'empire de la discussion libre consolidé par votre sagesse et élevé au-dessus de toutes les résistances, on se sent pénétré de respect pour la force de nos institutions et pour la puissance de cette tribune qui sait également, suivant les temps, ranimer ou modérer les opinions; on aime les illustrations dont elle est fière, l'éclat dont elle fait briller la France, les progrès pacifiques des libertés constitutionnelles dont elle donne l'exemple à l'Europe. Soyons, Messieurs, fidèles à cette haute mission, et consacrons-nous sans relâche aux destinées de notre belle patrie. (Légère hilarité.)

Des remerciements sont votés au bureau provisoire.

M. SAUZET, président, lit une lettre du ministre de l'intérieur qui annonce aux députés que le roi recevra demain la grande députation.

Cette députation est tirée au sort.

MM. Farran et Salvage écrivent pour s'excuser de ne pouvoir assister aux premiers travaux de la chambre.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau plusieurs projets relatifs à des crédits extraordinaires et supplémentaires affectés aux exercices de 1844 et de 1845.

Voix diverses: Ne lisez pas l'exposé des motifs! déposez!

Autres voix à gauche: Le total!

M. LACAVE-LAPLAGNE: Il n'y a pas de total. (On rit.)

M. le ministre donne ensuite lecture de l'exposé des motifs des budgets des recettes et des dépenses pour 1846.

M. le ministre commence ainsi: Nous venons soumettre à vos délibérations le budget des recettes et des dépenses de l'exercice de 1846.

Le résultat qu'il présente, quoique plus favorable que celui du budget précédent, tel que nous l'avons voté, ne l'est cependant pas autant qu'il pourrait le faire supposer l'amélioration toujours soutenue du revenu public. A côté de ressources nouvelles se trouvent des charges obligées qui n'en laissent disponible qu'une portion. Nous n'entendons pas parler des faits inhérents à la perception même, et dont une partie s'élève en même temps que les recouvrements deviennent plus considérables. Une autre cause plus importante d'accroissement des dépenses prend sa source dans l'utile et puissante impulsion donnée depuis quelques années aux travaux publics extraordinaires.

M. le ministre, après avoir annoncé une loi destinée à exonérer la dette flottante d'une partie de la charge que lui font supporter les caisses d'épargne, entretient la chambre du mode d'emprunt choisi par lui et de la nature de fonds qu'il a préférés. Il s'applique à justifier la préférence qu'il a donnée à l'adjudication sur le mode de souscription publique.

Ce dernier système offrirait divers inconvénients, tels que l'impossibilité de demander aux souscripteurs des conditions supérieures, ou seulement égales, à celles que leur offrirait le marché public au moment de l'appel qui leur serait fait, et de se priver ainsi du bénéfice de la hausse que la cessation de l'incertitude sur le montant et l'époque de la négociation devait produire inévitablement entre le moment de cet appel et celui de la réalisation de l'opération.

M. Lacave-Laplagne indique ensuite les principales modifications introduites dans le nouveau budget. L'administration propose l'annulation au profit de l'Etat des rentes qui, au 1^{er} janvier 1846, seront inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction, et une disposition qui prescrit le versement dans les caisses du trésor, à partir de la même époque, de toutes les sommes provenant du travail des condamnés, et de toutes autres qui auront été attribuées aux maisons centrales de détention.

La réalisation de cette mesure permet au gouvernement de proposer une réduction de deux millions sur les intérêts de la dette flottante.

Le ministère de la justice demande une augmentation temporaire de 120,000 f. pour travaux aux deux hôtels du ministère et renouvellement du mobilier.

L'amélioration souvent réclamée dans le traitement des magistrats est encore ajournée. Le ministère des affaires étrangères demande 270,000 f. de plus qu'en 1843 pour porter le traitement des divers agents politiques et consulaires à un taux plus élevé. Les crédits du ministère de l'instruction publique reçoivent un accroissement de 490,700 f., dont 140,100 f., applicables à l'instruction primaire, sont, suivant l'exposé, compensés par une élévation correspondante du produit des centimes départementaux affectés à cette dépense. Les principales causes de cet accroissement sont la nouvelle organisation de l'administration centrale.

Le ministère de l'intérieur offre une augmentation de 1,717,278 f. dont 1,530,000 f. pour remboursement sur le travail des condamnés. Le surplus s'applique à une subvention à la caisse des retraites, à la dotation pour les ouvrages d'art, la décoration d'édifices publics et l'augmentation de traitement de quelques sous-préfets.

D'autres augmentations sont encore signalées, celles de 110,925 f. pour le ministère de l'agriculture et du commerce, de 925,500 f. pour celui des travaux publics, de 1,129,812 pour celui de la guerre. En Algérie, l'augmentation est de 7,677,847 f.: l'augmentation réelle, tout balancé, est de 1,177,847 f. En résumé, le budget de 1846 présente sur le service ordinaire les résultats suivants:

Recettes: 1,309,027,832 f.; dépenses, 1,302,508,386 f. Excédant des recettes, 6,519,446 f.

M. le ministre présente ensuite le projet de loi qu'il a annoncé au commencement de l'exposé, et relatif à la dette flottante.

Ces projets de loi sont renvoyés dans les bureaux pour y être examinés.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) demande qu'on mette à l'ordre du jour les projets de loi qui sont restés à l'état de rapport à la fin de la session dernière.

M. LE PRÉSIDENT: La chambre indiquera-t-elle une séance spéciale pour statuer sur la reprise? Pendant que la commission de l'adresse fera son travail, la chambre pourra s'occuper de la question. La chambre pourrait décider que le jour où elle se réunira dans les bureaux, elle se réunira d'abord en séance publique pour l'objet dont on parle.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVELLES DE TAITI.

On a reçu à Paris six numéros du journal *l'Océanie française*; ils

Le marquis ordoonna au cocher d'aller l'attendre au coin de la rue. Tout était désert aux environs. Le marquis, demeuré seul, s'approcha de la fenêtre, le cœur palpitant, et dit d'une voix émue:

— Encore vous! toujours vous! Dès la première fois que je vous ai entendue, vous avez eu mon cœur; vous faut-il donc encore ma raison?

Il se tut un moment et porta la main à son front, puis il reprit:

— Ah! c'est de la cruauté! Pourquoi laissez-vous mon imagination errer ainsi dans un inextricable mystère? Par pitié, sirène inconnue, dites-moi s'il faut que j'espère ou s'il faut que je meure!

La voix ne répondit rien, mais le marquis crut entendre un soupir tout contre le rideau. Il poursuivit:

— Votre voix harmonieuse torture mon cœur; ne le consolera-t-elle jamais par quelques douces paroles?

Nouveau silence.

— Vous ne me dites rien, et vous vous cachez... Que puis-je vous dire, moi, pour vous toucher?... Vous peindrai-je mes tortures, mes insomnies?... Mais qui me dira que vous en serez touchée? qui me dira que vous n'en rirez pas derrière ce rideau?... Un mot! au nom du ciel, un mot!

Un nouveau soupir bien distinct se fit entendre, et le rideau bougea un peu.

— Ecoutez-moi. Je ne puis vivre ainsi... voulez-vous partager avec moi tous les dons que la fortune m'a prodigués, et qui sans vous ne sont rien pour moi? Voulez-vous me répondre?... ou bien quand me répondrez-vous?... Dites-moi un mot pour que je puisse vivre en attendant.

Le marquis avança la tête et écouta de toutes les puissances de son âme. Le plus grand silence régnait partout. Il retint même sa respiration.

Alors, d'entre les deux rideaux, s'échappa un petit mot qui vint verser du baume dans les veines du marquis. Celui-ci n'en perdit pas la moindre inflexion. Ce petit mot, c'était: Demain!

— Oh! merci, merci, vous divine! oui, demain! mais en quel lieu? à quelle heure? comment le saurai-je?

— Demain! répéta encore la douce voix.

— A demain donc! dit le marquis, la main sur le cœur.

A l'instant une jalouse tomba entre la grille et le rideau. Le marquis rejoignit sa voiture, le cœur bondissant d'espérance et de joie.

— Vrai Dieu! Job, dit-il en rentrant, je suis le plus heureux des hommes.

— Est-ce que M. le marquis n'est plus amoureux? dit Job.

— Plus amoureux! s'écria le marquis; parbleu! Job, je le suis mille fois davantage.

Le sommeil du marquis fut plein de rêves enchanteurs. A son réveil, Job lui présenta un petit billet cacheté, semblable à celui de la veille; il l'ouvrit précipitamment, il n'y avait que ces mots: « Hôtel d'Armentières, ce soir. »

La journée parut un siècle au marquis. Il fit une toilette d'une riche et exquise simplicité et monta en voiture à six heures précises. Son regard brillait, sa bouche souriait et son cœur bondissait dans sa poitrine.

Job ne se sentait pas d'aise de voir son maître dans cette disposition d'esprit. Avant que le marquis ne descendit, Job lui dit:

— Je demande à M. le marquis la permission de boire à son bonheur, pendant son absence, un verre de certain vin de Malaga...

— Comment! Job, je te l'ordonne. De par tous les diables, Job, je ne veux pas qu'il en reste une goutte dans la bouteille quand je rentrerai.

En arrivant à l'hôtel d'Armentières, il vit sur la porte un laquais qui semblait attendre son arrivée; car à peine l'eut-il aperçu qu'il rentra et revint à l'instant pour l'introduire.

Laissons à l'imagination le soin de peindre l'état moral du marquis. Il traversa les mêmes appartements que la veille, et arriva dans le cabinet, où il trouva pareillement M. le comte, qui le reçut de la façon la plus affable. Ils s'assirent, et le comte continua ainsi son récit de la veille:

— Comme je vous l'ai dit, mon cher marquis, ma fille, chassée de chez moi, alla vivre avec son mari. Ils eurent bientôt un enfant, une fille; son père était un franc soldat par le cœur et par les habitudes. Tout en donnant à son enfant l'éducation qui convenait à son sexe, il y entremêla des enseignements un peu masculins. Il lui enseigna les armes et à monter à cheval; il lui apprit à n'avoir jamais peur que du mal, et lui inculqua en même temps la pudeur et le courage. Ma fille, quand son mari fut mort, éprouva plus que jamais la douleur d'être séparée de son père, et surtout d'avoir encouru son ressentiment. Chaque jour elle disait à son enfant:

« Oh! si j'osais affronter sa présence, mon Dieu! mais j'ai peur qu'il ne me maudisse!... »

Moi, la maudire, marquis! moi!... Pauvre enfant! elle ne me connaissait pas. Eh bien! savez-vous ce que m'a fait son enfant, ma petite-fille, marquis? savez-vous ce qu'elle m'a fait?... Trouvant de l'énergie et de la force dans l'idée de rendre le bonheur à sa mère, elle est partie seule, déguisée en homme; elle s'est rendue là-bas, dans l'Orléanais, à une demi-lieue de mon château; elle s'est logée chez d'honnêtes gens; elle a pris l'habit d'une paysanne, et elle a rôdé autour du château pour me voir.

Elle a gagné une servante, et elle a su que j'étais triste, que je regrettais ma fille. Alors elle m'a porté le dernier coup en faisant placer sous mes yeux la lettre de ma fille, dont je vous ai parlé hier, et qui me décida à venir à Paris. Dès qu'elle sut que je parlais et qu'elle en devina le motif, elle reprit ses vêtements de femme et revint à franc étrier dire à sa mère:

« Il vient, il vous aime; vous le verrez bientôt! »

Marquis, ne doit-on pas être fier de tels enfants?

Le marquis ne répondit rien, et on le comprend. Il était étourdi, aveuglé par les rayons de la vérité qui sortaient de toutes parts de ce récit et éblouaient ses yeux et son cœur. Il mit la main sur son front et ferma

les yeux, car tout paraissait tourner autour de lui.

Le comte lui toucha le bras et lui dit:

— Venez, mon cher marquis, que je vous présente à ma fille et à ma petite-fille.

Il la conduisit dans une petite salle contigue où étaient deux dames qui se levaient.

— Bathilde, dit le comte à la plus âgée, je te présente M. le marquis de Bar-Castel, un de mes bons amis.

Et, s'adressant à la plus jeune, il lui dit:

— Et toi, ma petite héroïne, je te présente M. le marquis de Bar-Castel; je crois que tu le connaissais déjà un peu.

La jeune fille rougit, sourit et baissa les yeux.

Le marquis étouffait de bonheur: elle était belle comme un ange.

Le comte se tourna vers le marquis et lui dit avec un doux sourire:

— Eh bien! marquis, je crois que vous avez quelque chose à me demander?

Le marquis voulut ouvrir la bouche, il ne put trouver un mot: l'émotion le paralysait, mais son regard n'était rien moins que muet.

— C'est bien, c'est bien, marquis; je vous entends.

Il prit d'une main la main du marquis et de l'autre celle de sa petite fille, en ajoutant:

— Quand le deuil ne sera plus dans cette maison, mes enfants... n'est-ce pas, marquis?

Celui-ci recouvra la parole et dit en serrant la main du vieillard dans les siennes:

— C'est le ciel que vous me donnez, mon père!

Chacun était heureux. Un délicieux silence s'ensuivit; alors le marquis sortit de sa poche le fameux mouchoir de batiste et le petit gant noir de l'auberge d'Angerville, et, s'approchant de la jeune fille, il lui dit:

— Vous aviez perdu ceci, mademoiselle; je vous le rapporte.

Elle sortit de son sein un papier qu'elle déplaça, et le présentant au marquis:

— Vous aviez perdu ces vers, monsieur le marquis, je vous les rends.

Le marquis les prit et déposa un baiser sur la main qui les lui tendait.

Quand le marquis rentra, il avait tellement le bonheur peint sur la figure, que Job lui dit:

— A quand la noce, monsieur le marquis?

— Pardieu! Job, le plus tôt possible.

Job soupira et prit un air rêveur.

— Tu soupire, Job, Dieu me pardonne! quand je suis heureux!

— Je pensais, monsieur le marquis, dit Job, que je suis bien vieux, et que je n'aurai pas le bonheur de servir les enfants de monsieur le marquis!

LOUIS FORTOUL.

Le brick sard *San-Giuseppe*, capitaine Ant. Corsanego, ayant été abordé par un autre bâtiment près de Sisopolis, se trouvait dans le plus grand péril, et l'équipage avait dû l'abandonner. Un autre navire, dont on ne connaît pas encore le nom, avait également fait naufrage dans ces mêmes parages.

A Akili, huit bâtiments mouillés dans le port ont eu leurs chaînes brisées, et les capitaines ont dû aller les faire échouer dans les vases de Phoros, vis-à-vis Bourgaz, afin de sauver leurs équipages.

Un navire russe venant de Sébastopol avec un chargement de bois de construction a péri devant Akili, et l'on n'a pu sauver que quelques voiles et des cordages. Un autre, chargé de sel, a sombré au même endroit par le fait de plusieurs voies d'eau qui s'étaient déclarées à bord.

Un cutter russe allant à Galatz a fait naufrage près de Messervia. Enfin, on a reçu l'affligeante nouvelle que neuf bâtiments, dont on ne dit pas les noms, avaient péri du côté de Niada.

Malheureusement ces sinistres paraissent ne pas être les seuls, et on parle encore de plusieurs autres qui auraient eu lieu à la même époque et que nous ne tarderons probablement pas à connaître. (Journal de Constantinople.)

— Un garde champêtre contre lequel les gendarmes de Tramayes avaient dressé un procès-verbal constatant un délit de chasse, et qui espérait éviter une condamnation en déclarant qu'il s'occupait à rédiger semblable procès contre le chasseur qui l'accompagnait, bien que l'harmonie qui régnait entre eux semblât attester le contraire, a été condamné par le tribunal de Mâcon au maximum voulu par la loi contre tout garde pris en flagrant délit, c'est-à-dire à 100 fr. d'amende. Son co chasseur a été condamné, à Villefranche, à 50 fr.

VARIÉTÉS.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TYPHUS ÉPIZOOTIQUE.

La dernière séance de la Société royale d'agriculture de Paris a été presque entièrement remplie par une discussion très-intéressante sur la terrible épidémie qui ravage certaines provinces de la Russie, de l'Autriche, de la Saxe, et qui menace de nous envahir bientôt en passant par la Bavière. On ne sait pas encore exactement quelle est la nature de cette maladie que les journaux allemands désignent sous le nom de typhus contagieux. Tous les gouvernements à l'est de la France ont pris des mesures pour se garantir du fléau; le gouvernement belge va demander aux chambres des lois exceptionnelles pour protéger ses frontières, et chez nous c'est à peine si M. le ministre de l'agriculture a commencé à se préoccuper de ce qu'il y aurait à faire pour éloigner ou prévenir cette terrible maladie.

A défaut de documents officiels, M. Royer, l'un des membres de la Société d'agriculture de Paris, a annoncé à la réunion que l'on avait reçu quelques détails imparfaits sur la marche du typhus dans les environs d'Odessa. Le consui, qui avait envoyé cette note, faisait remarquer qu'au moment où l'épidémie sévissait dans toute sa violence, une maladie terrible avait décimé les populations humaines des villes et des campagnes. Cette coïncidence n'est peut-être qu'un fait accidentel, mais elle est peut-être aussi une conséquence de la mortalité des bestiaux. On comprend, en effet, difficilement que la mortalité publique ne coure aucun danger lorsque le peuple est réduit à consommer des viandes déjà profondément altérées par une maladie mortelle, et à respirer un air corrompu par les exhalaisons malsaines de toutes ces bêtes moribondes et par les miasmes qui s'échappent de leurs cadavres en décomposition. La science est si peu avancée encore en fait d'hygiène, elle connaît si peu le mode de transmission de certaines maladies, que c'est son devoir de se méfier quand il n'est pas prouvé incontestablement que les opinions populaires sont entièrement contraires à la vérité.

En attendant que le gouvernement indique et prescrive au besoin des mesures préservatrices, nous avons vu avec plaisir M. Royer démontrer la possibilité d'épargner tous les ans à l'agriculture des pertes considérables de bestiaux en se conformant, dans la pratique, aux notions les mieux établies de l'hygiène.

« Des éleveurs de la Nièvre, a dit M. Royer, se voient enlever tous les ans une partie notable de leurs bestiaux par une maladie charbonneuse; dans l'est, la péripneumonie exerce des ravages tellement effrayants que le ministère a dû venir au secours des cultivateurs et leur allouer des indemnités. Il est évident que ces maladies proviennent soit d'une mauvaise nourriture, soit d'un mauvais système de stabulation; il suffirait de modifier la nourriture et la construction des étables pour garantir les cultivateurs d'un fléau qui semble passé à l'état chronique. »

Nous partageons l'avis de M. Royer; mais il nous est impossible d'admettre avec lui qu'une circulaire de la Société décidera nos fermiers à changer leurs vieilles habitudes. Quelques-uns des plus instruits voudront bien s'y conformer, les autres ne changeront rien à leur routine. En France, nous n'aimons point innover, nous ne marchons que lorsque l'on nous pousse énergiquement et tous à la fois; il faut que nous sentions l'action directe du gouvernement. Que le gouvernement agisse donc et fasse usage de nos lois dont il dispose pour obtenir que les habitants des campagnes ne violent pas les règles de l'hygiène dans la construction de leurs étables, et, si l'on ne craint pas d'être trop exigeant, dans la construction de leurs maisons.

Pour terminer avec le typhus, nous préviendrons MM. les vétérinaires qu'un de leurs confrères de Vienne a publié depuis quelque temps un mémoire où se trouvent décrits les symptômes et les effets de la maladie.

A l'île Maurice, une épidémie, que l'on a signalée aussi comme le typhus contagieux, exerce de grands ravages. Nous en trouvons la description suivante dans le *Cernéen*; elle a été rédigée par un vétérinaire chargé officiellement de l'observer.

« La maladie commence par la membrane pituitaire du nez et les sinus; la membrane pie-mère est affectée promptement, ainsi que le larynx et les poumons. Une fois les organes respiratoires affectés par l'inflammation

et le système nerveux surexcité, tous les autres organes et viscères éprouvent sympathiquement l'influence des premiers atteints, organes aussi essentiels à la vie.

» Le gonflement du museau, l'écoulement des narines, le larmolement des yeux, l'abattement des oreilles, la tristesse, sont des symptômes qui prouvent tous que les membranes de la tête sont affectées, et que l'origine et le siège de la maladie sont là.

» Dans tous ceux que nous avons observés, la membrane pituitaire était d'une couleur brune foncée, la pie-mère engorgée par un sang noirâtre, la substance du cerveau plus ou moins affectée profondément, ce qui était visible par la couleur jaunâtre qui pénétrait la substance. Chez un des morts, toute la masse cérébrale était jaune; chez un autre, la surface était légèrement décolorée; chez quatre autres bêtes, le changement de couleur descendait plus ou moins profondément. Une autre preuve de la violence de l'attaque est l'écoulement d'une matière purulente de couleur verdâtre des narines après la mort. Cette matière était indubitablement formée dans les sinus nasaux et frontaux. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Le sieur CHARVIEU, cafetier-restaurateur, fermier de la pêche de la gare de Perrache, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de faire l'acquisition de l'ancien café du *Globe*, place de la Préfecture. Il ose espérer que les personnes qui l'ont honoré de leur visite pendant qu'il avait son établissement au chemin de fer ne l'oublieront pas dans son nouveau domicile. On y trouve toujours des déjeuners chauds et froids et des soupers. Les mets seront de premier choix et le service très-actif.

UN COEUR RECONNAISSANT.

L'épilepsie, cette horrible maladie dont on cherche le secret depuis des siècles, a enfin trouvé son vainqueur, et ce vainqueur, c'est une femme à laquelle on était loin de soupçonner tant de science, car jusqu'à ce jour, habitant son château près de Lyon, on ne la croyait occupée que de littérature et de beaux-arts.

Tout ce qu'on a déclaré incurable, tout ce qui est abandonné des médecins est un jeu pour elle.

Vainement elle a voulu se dérober à cette nouvelle carrière, ses efforts ont été inutiles: les malheureux ont la vue si perçante pour découvrir ceux qui leur font du bien!

Elle est entourée, elle est suivie malgré elle d'une foule de gens que la société fuyait. Puisse son nom, que je n'ose pas prononcer, voler dans toutes les parties du monde pour le bien de l'humanité et la consolation de ceux qui ont perdu l'espérance!

MALLIER, doreur, rue des Générales, 1.

Étude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne, n^o 1.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi quatre janvier 1845, à dix heures du matin, quai de Serin, près le pont de la Gare, commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers et marchandises saisis, consistant en pendule, chaises, fauteuils, piano, secrétaire, tables, poêle en fonte et tôle, batterie de cuisine, etc., etc. (3866)

VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS DÉCÈS,

D'UN MOBILIER

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre Robert, Qui était marchand de chapeaux de paille petite rue Mercière, n. 11.

Le lundi six janvier 1845 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, au domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier consistant notamment en tables, chaises, glaces, commodes, armoire, placards, poêles et fourneau en fonte, lits garnis, fauteuil à la Voltaire, garde-manger, buffet, trousseaux à l'usage d'homme et de femme, batterie de cuisine, vin en fût et en bouteilles, etc.

Le lendemain sept janvier, à l'heure de midi, on vendra, dans le même lieu, onze couverts en argent, une montre en or et autres bijoux.

Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires dudit sieur Robert, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications, applicables aux frais. (6474)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, NOTAIRE, AUX BROTTÉAUX, COURS BOURBON, 2

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située sur la commune de la Guillotière,

Chemin du Sacré-Cœur,

COMPOSÉE :

1^o D'une jolie maison de campagne ayant quatre façades, caves voûtées, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus;

2^o D'un jardin d'agrément et de produit, de la contenance de 32 ares 33 centiares, dans lequel se trouve un puits garni d'une pompe.

Cette propriété est entièrement close de murs et prend son entrée par une barrière en fer donnant sur le chemin du Sacré-Cœur.

La vente aura lieu le six janvier 1845, à midi, sur la mise à prix de 7,000 fr., en l'étude et par le ministère de M^e Régipas, notaire, auquel on peut s'adresser pour connaître les conditions de la vente, et, pour traiter, à M. Simon, huissier à Lyon, rue de la Gerbe, n^o 14.

Pour tous autres renseignements, s'adresser sur les lieux au jardinier. (9880)

ÉTUDE DE M^e DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONNY, 16.

VENTE AUX ENCHÈRES

volontaire et définitive

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Neuve.

Le samedi 4 janvier 1844, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères d'une maison située à Lyon, rue Neuve. Elle est en bon état; son revenu annuel est de... 2,100 fr. Mise à prix... 30,000

Pour les renseignements et pour traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire des titres de propriété. (9834)

VENTE VOLONTAIRE. •

Samedi prochain quatre janvier mil huit cent quarante-cinq, il sera vendu, sur la place du marché aux chevaux, place Louis XVIII, par l'entremise des commissaires-priseurs, quarante-six chevaux de trait. (1522)

A VENDRE.

UN FONDS DE CHAPELLERIE,

Passage de l'Hôtel-Dieu, 49.

S'y adresser. (2689)

SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE,

DITE

AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 10 et 11 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre. Nota.—Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (1492)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacie à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mouton de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit un rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 fr. 50 c. et de 3 fr. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9094)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaige, à Voiron; Plana, à Grenoble. (8401)

PAPIER FAYAD ET BLAYN.

Pour guérir les RHUMATISMES, les DOULEURS DE GOUTTE, LOMBAGOS, MAUX DE REINS et IRRITATIONS DE POITRINE, BRULURES, ENGELURES, CORS et OUELS-DE-PERDAIX; il est parfait pour les CAUTÈRES. — N. B. Refuser tout rouleau qui ne porte pas les signatures *Fayad et Blayn*. — Prix: 1 et 2 fr. — Dépôts: chez MM. MACORS, pharmacien, dépositaire-général; LANDRY, André et VEINET, pharmaciens, à Lyon; AYOT, à Villefranche; et dans toutes les bonnes pharmacies du département. — Se méfier des contrefaçons. (7141-4649)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

MÉTHODE SPECIALE inventée par M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les secrètes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Moustier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Lyon, chez M. Buvet, épicière, chez Buvet, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue. (8570)

SOUS CHARGE

A Marseille pour New-York.

BAINS DU RHONE.

MISSOURI,

Navire américain, neuf, de première classe, de 319 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant de très-beaux emménagements pour vingt passagers, commande par le capitaine J. Silvester, partira pour sa destination vers le 25 janvier prochain.

Pour fret et passage, s'adresser, à Lyon et à Marseille, à M. E. Gautier, consignataire. (2670 bis)

MAUX DE NERFS,

Douleurs d'estomac, digestions laborieuses, et tous les maux qui en dépendent,

GUÉRIS

Sans tisanes ni potions, sans purgations, vésicatoires ou sangsues. Brochure in-12, chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 42.

CONSULTATIONS

De dix heures du matin à trois heures du soir. Cinquante malades qui languissaient depuis des années (le livre indique leurs noms et leur demeure) viennent de recouvrer la santé grâce à notre traitement simple et agréable. (8742)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (9156)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaiterie, 19.